

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

Délégations de signature de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

NOR : SASX1030164X

Direction générale ;
Secrétariat général.

Le directeur général, M. Frédéric VAN ROEKEGHEM, délègue sa signature à des agents de la Caisse dans les conditions et limites fixées ci-dessous.

DIRECTION GÉNÉRALE (DG)

Mission conciliation

Mme Josiane CAZABIEILLE

Décision du 1^{er} février 2010

La délégation de signature accordée à Mme Josiane CAZABIEILLE par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

Mme Sylvie LEPEU

Décision du 1^{er} février 2010

La délégation de signature accordée à Mme Sylvie LEPEU par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mme Sylvie LEPEU, responsable de la mission conciliation, DG, pour signer :

- la correspondance courante de la mission conciliation ;
- les circulaires, lettres réseau et enquêtes-questionnaires pour la conciliation ;
- les courriers et assimilés aux services internes, caisses et partenaires pour les demandes d'information, les transmissions de courriers échangés avec les assurés, les échanges d'analyses et d'expertises ;
- les réponses aux courriers d'assurés non signalés ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la mission concernée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

Mme Annie LALOUM

Décision du 1^{er} février 2010

La délégation de signature accordée à Mme Annie LALOUM par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

En l'absence de Mme Sylvie LEPEU, responsable de la mission conciliation, délégation de signature est accordée à Mme Annie LALOUM, mission conciliation, DG, pour signer :

- les courriers et assimilés aux services internes, caisses et partenaires pour les demandes d'information, les transmissions de courriers échangés avec les assurés, les échanges d'analyses et d'expertises ;
- les réponses aux courriers d'assurés non signalés.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

SECRETARIAT GÉNÉRAL (SG)

Direction de la gestion des moyens (DGM)

Département de l'administration des sites déconcentrés (DASD)

Mme Sandrine LELARD-ERLICH

Décision du 8 février 2010

La délégation de signature accordée à Mme Sandrine LELARD-ERLICH par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.
Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

Département de l'administration des sites déconcentrés (DASD)

Sites de Dijon-Lyon

Mme Martine CHARLES

Décision du 3 février 2010

Délégation de signature est accordée à Mme Martine CHARLES, SG-DGM, pour signer :

- les ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversement, les pièces justificatives correspondantes ainsi que les pièces comptables, imputables sur le BEP de la CNAMTS au titre des sites de Dijon-Lyon dans le respect des enveloppes budgétaires allouées ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par les sites de Dijon-Lyon.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.